

JUIN 2026

# Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

**Comptes 2025**  
de la Municipalité

---

**Nouvelle école**  
Crédit d'engagement

---

**Utilisation et promotion des énergies**  
Règlement communal

---



# Sommaire

---

## 3 Edito

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

## 4 Comptes 2025

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

## 11 Nouvelle école

Crédit d'engagement

CONSTRUCTIONS

## 15 Statistiques

communales

CONSTRUCTIONS

## 18 Nouvelle loi cantonale

CONSTRUCTIONS

## 19 Permis d'habiter

SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 20 Sécurité incendie

ÉDUCATION ET FORMATION

## 22 Prix des apprentis méritants

SOCIAL, SANTÉ ET JEUNESSE

## 23 Commission 60+

Nouvelle commission consultative

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

## 24 Politique énergétique

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

## 25 Nonagénaires

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

## 26 Attestation de domicile

Demandes en ligne possible

TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT

## 27 Label Rivière Perle Plus

La Morge

TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT

## 28 Le Bunias d'Orient

Lutte contre les néophytes envahissantes

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

## 30 Matinée café-croissant

Avec votre police

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

## 32 Défi des villages

4<sup>e</sup> édition

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

## 33 Théâtre le Baladin

Programmation

CONVOCATION, AGENDA

## 34 Agenda

des manifestations

CONVOCATION, AGENDA

## 31 Convocation

Assemblée primaire

---

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimé en valais sur du papier FSC 100%

Graphisme: cynic, Savièse. Mise en page: Gaëlle. Photo de couverture: Cynthia

---

# Edito



**Valentin Aymon**  
Conseiller municipal

## Savièse! Une commune dynamique où il fait bon vivre.

Voici en quelques mots ce que vous pourrez constater en parcourant les pages de l'édition du Savièse information de ce mois de juin 2026.

### Des finances solides pour préparer l'avenir

Nos comptes affichent une tenue excellente, ce qui permet d'envisager sereinement les développements futurs de Savièse. Car pour ces prochaines années, les investissements et les défis ne manqueront pas.

La construction de nouvelles infrastructures, comme une nouvelle école à Moréchon, complétée par une UAPE plus grande, ainsi qu'une double salle de gymnastique, dont le crédit de construction vous est détaillé dans les pages suivantes, en est un bon exemple.

Citons également notre vénérable bâtiment des travaux publics, qui accueillera la nouvelle Bibliothèque, ainsi que l'entretien et l'investissement de l'EMS de Zambotte, de la Halle de fête, ou encore la réfection du réseau d'eau ou des infrastructures routières.

### Une commune qui se vit au quotidien

Mais, notre commune ce n'est pas que des infrastructures qui se développent au service de la population, c'est aussi un doux écrin qui fait rayonner notre commune loin à la ronde et qui en fait un lieu de vie apprécié.

### Des actions concrètes pour toutes les générations

Preuve en est, la création d'un *Prix pour les apprentis méritants*, qui a pour objectif d'afficher notre reconnaissance aux parcours des apprentis, ainsi qu'à la formation professionnelle en général.

La mise en place d'une commission consultative 60+ afin d'être un peu plus encore à l'écoute de nos aînés.

Il est également question de revoir notre règlement sur l'encouragement aux mesures énergétiques pour la rénovation des habitations notamment.

### Une vie culturelle qui rayonne

Savièse, c'est aussi son théâtre, le Baladin, qui fait des envieux aux quatre coins du canton et qui propose une nouvelle saison pleine de richesse.

En conclusion, grâce à ces projets et aux projets futurs, Savièse se prépare à l'avenir et affirme sa volonté de prendre soin de sa population, en mettant en œuvre les mesures nécessaires pour que notre commune demeure au service de l'intérêt général. C'est dans cet esprit que vos autorités municipales œuvrent, tout au long de leur mandat, au service de la population et du bien commun.

# Comptes 2025



**Marie Zuchuat**  
Présidente

## DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2025 de la Municipalité de Savièse sont positifs et sont le reflet tant de la bonne situation économique de la commune, de ses citoyennes et citoyens et de ses entreprises, que de la gestion rigoureuse exercée par le Conseil municipal et par son Administration.

Les textes qui suivent apportent les informations nécessaires à la bonne lecture et à la bonne compréhension des différents tableaux relatifs à l'exploitation, aux investissements et au bilan de la Municipalité.

### **Exploitation**

Le compte 2025 de la Municipalité présente des revenus de CHF 45'497'205 et des charges de CHF 44'603'402 qui font apparaître un excédent de revenus de CHF 893'803.





<b>Compte de résultats échelonné</b>		<b>COMPTE 2024</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>COMPTE 2025</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges de personnel	CHF	11'709'993.85	12'046'540.00	12'076'828.83
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	10'921'609.08	10'911'540.00	11'175'520.12
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4'729'706.34	5'506'300.00	4'812'955.43
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	680'762.27	475'650.00	669'577.08
Charges de transferts	CHF	12'394'828.69	12'225'170.00	12'466'282.45
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>40'436'900.23</b>	<b>41'165'200.00</b>	<b>41'201'163.91</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
Revenus fiscaux	CHF	29'545'885.56	29'900'500.00	30'049'667.58
Patentes et concessions	CHF	644'260.93	574'740.00	579'832.42
Taxes	CHF	8'775'020.49	8'139'050.00	8'732'471.68
Revenus divers	CHF	65'597.00	80'000.00	33'655.85
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	90'134.96
Revenus de transferts	CHF	2'390'210.97	1'719'146.00	2'640'808.97
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>41'420'974.95</b>	<b>40'413'436.00</b>	<b>42'126'571.46</b>
<b>Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>984'074.72</b>	<b>-751'764.00</b>	<b>925'407.55</b>
Charges financières	CHF	361'852.79	353'750.00	403'052.57
Revenus financiers	CHF	1'138'480.98	1'158'595.00	1'371'447.97
<b>Résultat provenant de l'activité de financement</b>	<b>CHF</b>	<b>776'628.19</b>	<b>804'845.00</b>	<b>968'395.40</b>
<b>Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'760'702.91</b>	<b>53'081.00</b>	<b>1'893'802.95</b>
Charges extraordinaires	CHF	1'000'000.00	-	1'000'000.00
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
<b>Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>-1'000'000.00</b>	<b>-</b>	<b>-1'000'000.00</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	<b>CHF</b>	<b>760'702.91</b>	<b>53'081.00</b>	<b>893'802.95</b>

Le Compte de résultats échelonné présenté dans le tableau ci-dessus montre qu'avec un total des charges d'exploitation de CHF 41'201'164 (+0.09%) et un total des revenus d'exploitation de CHF 42'126'571 (+4.24%), le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente un bénéfice de CHF 925'408, en augmentation de CHF 1'677'172 en comparaison avec le budget 2025.

Les charges financières se montent à CHF 403'053 (+13.94%) et les revenus financiers à CHF 1'371'448 (+18.37%). Cela permet de présenter un bénéfice de CHF 968'395 pour l'activité de financement.

Le compte 2025 montre une charge extraordinaire de CHF 1'000'000. Il s'agit de l'attribution au fonds de réserve de politique budgétaire.

En résumé, le compte de résultat affiche un excédent de revenus de CHF 893'803.

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats selon les tâches, puis selon les natures.

Compte de résultats selon les tâches	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	4'005'635.61	177'616.90	4'745'750.00	172'800.00	4'337'076.92	192'483.43
Ordre et sécurité publics, défense	2'368'118.47	499'685.47	2'494'650.00	464'800.00	2'524'441.35	499'437.66
Formation	6'988'200.90	475'873.40	7'239'090.00	420'380.00	7'506'538.02	528'644.10
Culture, sports et loisirs, église	4'923'244.60	1'643'909.72	5'070'600.00	1'558'950.00	4'827'553.90	1'844'653.99
Santé	1'884'980.06	21'320.40	2'045'180.00	21'320.00	1'940'946.60	20'121.78
Prévoyance sociale	7'612'328.93	2'951'072.74	7'244'030.00	2'534'130.00	7'322'477.51	3'091'479.10
Trafic et télécommunications	6'675'325.71	1'583'343.80	6'889'400.00	1'260'850.00	7'231'454.32	1'765'918.06
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5'031'754.82	4'037'075.73	4'836'850.00	3'781'600.00	5'067'633.71	4'053'959.05
Economie publique	1'852'449.54	1'611'364.62	1'748'050.00	1'578'180.00	1'547'829.20	1'581'777.25
Finances et impôts	2'283'490.11	31'384'968.88	995'750.00	31'569'421.00	2'297'450.08	31'918'730.14
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>43'625'528.75</b>	<b>44'386'231.66</b>	<b>43'309'350.00</b>	<b>43'362'431.00</b>	<b>44'603'401.61</b>	<b>45'497'204.56</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>760'702.91</b>		<b>53'081.00</b>		<b>893'802.95</b>	



**Afin d'avoir une lecture représentative de l'allocation des ressources financières, le compte de résultats selon les tâches montre que pour CHF 100 engagés:**

CHF	9.75	servent à l'Administration générale
CHF	5.65	servent à la Sécurité publique
CHF	16.85	servent à l'Enseignement et formation
CHF	10.85	servent à la Culture, loisirs et culte
CHF	4.35	servent à la Santé
CHF	16.40	servent à la Prévoyance sociale
CHF	16.20	servent au Trafic
CHF	11.35	servent à la Protection et aménagement de l'environnement, y compris l'eau, les égouts et les déchets
CHF	3.45	servent à l'Economie publique
CHF	5.15	servent aux Finances et impôts



**Compte de résultats  
selon les natures**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	11'709'993.85		12'046'540.00		12'076'828.83	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'921'609.08		10'911'540.00		11'175'520.12	
Amortissements du patrimoine admin.	4'729'706.34		5'506'300.00		4'812'955.43	
Charges financières	361'852.79		353'750.00		403'052.57	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	680'762.27		475'650.00		669'577.08	
Charges de transferts	12'394'828.69		12'225'170.00		12'466'282.45	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	1'000'000.00		-		1'000'000.00	
Imputations internes	1'826'775.73		1'790'400.00		1'999'185.13	
Revenus fiscaux		29'545'885.56		29'900'500.00		30'049'667.58
Patentes et concessions		644'260.93		574'740.00		579'832.42
Taxes		8'775'020.49		8'139'050.00		8'732'471.68
Revenus divers		65'597.00		80'000.00		33'655.85
Revenus financiers		1'138'480.98		1'158'595.00		1'371'447.97
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		90'134.96
Revenus de transferts		2'390'210.97		1'719'146.00		2'640'808.97
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1'826'775.73		1'790'400.00		1'999'185.13
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>43'625'528.75</b>	<b>44'386'231.66</b>	<b>43'309'350.00</b>	<b>43'362'431.00</b>	<b>44'603'401.61</b>	<b>45'497'204.56</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>760'702.91</b>		<b>53'081.00</b>		<b>893'802.95</b>	

**Le compte de résultats selon les natures montre  
que pour CHF 100 engagés, les postes principalement  
financés sont:**

- Le Personnel pour CHF 27.10
- Les Biens, services et marchandises pour CHF 25.05
- Les Charges de transfert (subventions accordées) pour CHF 27.95
- Les Intérêts passifs pour CHF 0.90
- Les Amortissements pour CHF 10.80





### Investissements

Les investissements menés par la Municipalité s'inscrivent dans un cycle soutenu depuis plusieurs années, afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et au bien-être de sa population. Le compte des investissements 2025 est cependant inférieur au budget établi mais les investissements réalisés atteignent un montant total brut de CHF 6'546'401 et un montant total net de CHF 6'320'084.

Compte des investissements selon les tâches	COMPTE 2024		BUDGET 2025		COMPTE 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	364'898.82	-	2'600'000.00	200'000.00	1'271'332.11	-
Ordre et sécurité publics, défense	2'240'165.63	565'000.00	275'000.00	65'000.00	365'390.25	69'568.55
Formation	814'661.54	474'197.00	1'800'000.00	300'000.00	1'206'238.16	-151'368.00
Culture, sports et loisirs, église	373'514.40	-	670'000.00	30'000.00	568'282.21	30'000.00
Santé	55'498.75	-	500'000.00	-	136'245.75	-
Prévoyance sociale	113'921.96	-	80'000.00	-	74'883.36	-
Trafic et télécommunications	2'058'693.72	427'878.00	1'480'000.00	-	1'282'763.05	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'263'890.71	295'585.30	1'520'000.00	490'000.00	998'131.73	278'117.00
Economie publique	1'223'935.93	8'200.00	1'180'000.00	20'000.00	643'134.55	-
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>8'509'181.46</b>	<b>1'770'860.30</b>	<b>10'105'000.00</b>	<b>1'105'000.00</b>	<b>6'546'401.17</b>	<b>226'317.55</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>6'738'321.16</b>		<b>9'000'000.00</b>		<b>6'320'083.62</b>
<b>Excédent de recettes</b>		-		-		-

### Les postes principaux des investissements réalisés sont :

- › Projet de construction d'une nouvelle école, UAPE et salles de gym pour CHF 1'161'836;
- › Réaménagement locaux TP en bibliothèque, ludothèque et archives pour CHF 1'021'560;
- › Participation au capital de CAD St-Germain SA pour CHF 490'000;
- › Réfection de diverses routes communales pour CHF 474'658;
- › Solde construction de la maison de la sécurité publique pour CHF 325'320;
- › Extension du réseau d'eaux usées pour CHF 299'162;
- › Extension du réseau d'eau potable et prises d'eau pour CHF 295'698.

**Aperçu du compte de résultats et investissements**

		COMPTE 2024	BUDGET 2025	COMPTE 2025
<b>Compte de résultats</b>				
Charges financières	- CHF	37'041'845.32	36'987'400.00	37'887'634.91
Revenus financiers	+ CHF	44'386'231.66	43'362'431.00	45'407'069.60
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>7'344'386.34</b>	<b>6'375'031.00</b>	<b>7'519'434.69</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'344'386.34	6'375'031.00	7'519'434.69
Amortissements planifiés	- CHF	4'902'921.16	5'846'300.00	5'046'189.62
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	680'762.27	475'650.00	669'577.08
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	90'134.96
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1'000'000.00	-	1'000'000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>760'702.91</b>	<b>53'081.00</b>	<b>893'802.95</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	8'509'181.46	10'105'000.00	6'546'401.17
Recettes	- CHF	1'770'860.30	1'105'000.00	226'317.55
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>6'738'321.16</b>	<b>9'000'000.00</b>	<b>6'320'083.62</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7'344'386.34	6'375'031.00	7'519'434.69
Investissements nets	- CHF	6'738'321.16	9'000'000.00	6'320'083.62
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	-	<b>2'624'969.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>606'065.18</b>	-	<b>1'199'351.07</b>

Selon le compte de résultats et investissements ci-dessus, la marge d'autofinancement dégagée en 2025 se monte à CHF 7'519'435. En regard des investissements nets réalisés de CHF 6'320'084, l'exercice 2025 se solde par un excédent de financement de CHF 1'199'351.

**Indicateurs**

Au vu des valeurs présentées ci-devant, les indicateurs de mesure de la performance de la gestion communale sont tous favorables au terme de l'exercice 2025. Principalement, avec une valeur de CHF 404/habitant, la dette nette est qualifiée de faible.



## Bilan

En comparaison avec l'exercice précédent, le total du bilan est en augmentation de CHF 486'965 et se monte à CHF 75'296'007 au 31.12.2025. De plus, l'excédent de financement des investissements accroît les liquidités qui se situent au 31.12.2025 à hauteur de CHF 10'273'853.

Les engagements financiers restent stables à CHF 20'000'000. Un prêt de CHF 2'000'000 arrivant à échéance en janvier 2025 a été renouvelé et un autre prêt de CHF 5'000'000 arrivera à terme en octobre 2026, d'où sa comptabilisation à court terme.

Le capital propre s'élève à CHF 46'456'206 au 31.12.2025, soit en augmentation de CHF 2'473'245.

## Conclusion

Les finances de la Municipalité de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des revenus et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil municipal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire.

Les éléments du compte 2025 de la Municipalité de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire du 15 juin prochain. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'Administration communale ou sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).

<b>Aperçu du bilan</b>	<b>État 31.12.2024</b>	<b>État 31.12.2025</b>
<b>Actif</b>	<b>74'809'041.42</b>	<b>75'296'006.79</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>26'285'362.42</b>	<b>25'498'433.79</b>
Disponibilités et placements à court terme	9'444'258.35	10'273'853.11
Créances	6'255'660.48	7'637'639.26
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	9'354'548.59	6'213'903.12
Marchandises, fournitures et travaux en cours	22'471.30	27'598.80
Placements financiers	327'385.00	394'777.00
Immobilisations corporelles du patrimoine financier	881'038.70	950'662.50
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>48'523'679.00</b>	<b>49'797'573.00</b>
Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	45'011'664.00	45'753'558.00
Immobilisations incorporelles	165'002.00	207'002.00
Prêts	-	-
Participation capital social	3'347'004.00	3'837'004.00
Subventions d'investissement	9.00	9.00
<b>Passif</b>	<b>74'809'041.42</b>	<b>75'296'006.79</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>30'826'080.96</b>	<b>28'839'801.26</b>
Engagements courants	6'355'551.12	4'300'524.29
Engagements financiers à court terme	-	5'000'000.00
Passifs de régularisation	1'909'308.52	1'958'055.65
Provisions à court terme	1'598'000.00	1'618'000.00
Engagements financiers à long terme	20'000'000.00	15'000'000.00
Provisions à long terme	-	-
Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	963'221.32	963'221.32
<b>Capital propre</b>	<b>43'982'960.46</b>	<b>46'456'205.53</b>
Capital propre	43'982'960.46	46'456'205.53

# Nouvelle école



**Valentin Aymon**  
Conseiller municipal

## Crédit d'engagement pour la nouvelle école

L'expansion démographique de la Commune de Savièse implique le développement de son infrastructure en général. L'augmentation du nombre de ses élèves ainsi que des exigences dans le cadre de la formation implique en particulier l'extension de ses infrastructures scolaires.

Le projet d'extension du centre scolaire de Moréchon s'inscrit dans cette vision à long terme visant à répondre à l'évolution des besoins de notre population et au renforcement de la qualité de vie au sein de la commune.

C'est dans le cadre de cette réflexion, entamée en 2019 sur l'avenir des écoles des villages, puis des démarches participatives qui ont jalonné le travail d'étude autour de ce projet, que nous arrivons devant vous avec ce crédit d'engagement pour la construction d'une nouvelle école.

Le site de Moréchon, en prolongement de St-Germain Centre, est aujourd'hui appelé à devenir un véritable lieu de vie au cœur du village. Au-delà de la construction de nouvelles infrastructures scolaires, le projet vise à créer un espace ouvert à l'ensemble de la population, favorisant les rencontres, les activités sportives, culturelles et sociales. Il prévoit ainsi la réalisation de trois nouveaux bâtiments comprenant une école, une salle de gymnastique double ainsi qu'une unité d'accueil pour écoliers (UAPE), accompagnés d'aménagements extérieurs de qualité.

Ce projet repose sur la volonté d'offrir aux enfants des conditions d'apprentissage modernes, sûres et adaptées aux exigences actuelles, tout en préservant l'esprit de proximité des écoles de la commune. Il a été développé en étroite collaboration avec les enseignants, les professionnels de l'enfance et les futurs utilisateurs, afin de garantir des espaces fonctionnels, accessibles et évolutifs.

L'origine du projet remonte à la décision de l'assemblée primaire du 12 juin 2023, qui avait accordé un crédit de CHF 2 millions destiné à financer les études nécessaires. Cette première étape a permis d'organiser un concours d'architecture, de définir les grandes orientations du projet et de l'affiner progressivement. À ce jour, ces études ont été menées conformément aux objectifs fixés, permettant d'obtenir un projet abouti et prêt à entrer dans la phase concrète de sa réalisation.

Depuis 2023, le projet a suivi une progression rigoureuse, passant par les phases de concours, d'avant-projet, de développement technique, de mise à l'enquête publique et d'appels d'offres. Cette démarche permet aujourd'hui de disposer d'une vision claire, tant sur le plan technique que financier.

Au cours de cette évolution, certaines adaptations ont été nécessaires. Plusieurs exigences émanent notamment des autorités cantonales, comme la réalisation d'un abri de protection civile ou l'extension de l'UAPE afin de répondre aux besoins actuels de l'accueil de l'enfance. D'autres ajustements résultent de choix communaux visant à améliorer le fonctionnement global du site, notamment le prolongement de la salle de gymnastique pour permettre une liaison avec la Halle de fêtes. Ces évolutions contribuent à renforcer la qualité, la fonctionnalité et la polyvalence des infrastructures prévues.

Sur le plan financier, une première estimation de CHF 20,1 millions avait été présentée en 2023 sur la base de comparaisons avec des projets similaires. Aujourd'hui, le coût du projet est établi à CHF 29 millions, sur la base de données nettement plus précises issues des appels d'offres et des études détaillées.

Cette évolution s'explique de manière transparente par plusieurs facteurs: l'intégration d'exigences cantonales, certaines améliorations du projet à l'instar de la liaison avec la Halle de fête ou de la salle de gymnastique double, une estimation initiale trop basse des aménagements extérieurs, ainsi que le renchérissement général des coûts de la construction. Ces éléments sont identifiés, documentés et cohérents avec l'évolution normale d'un projet entre une phase d'étude préliminaire et une phase de réalisation.

	CHF, HT
› CFC 1 - Travaux préparatoires:	121'231
› CFC 2 - Bâtiment:	21'833'019
› CFC 3 - Equipement d'exploitation:	19'165
› CFC 4 - Aménagements extérieurs :	1'931'050
› CFC 5 - Frais secondaires et comptes d'attente:	572'871
› CFC 8 - Réserve - Divers et imprévus 7%:	1'710'682
› CFC 9 - Ameublement et décoration	533'850
<b>› Montant total brut :</b>	<b>26'721'868</b>

Aussi, il convient d'ajouter la TVA de 8.1% au montant brut afin d'obtenir le total net des travaux à envisager:

**› Montant total net : CHF 28'886'339 TTC**

**› Arrondi à CHF 29'000'000 TTC**

- › Abri PCi requis par le canton après juin 2023: CHF + 532'000
- › Extension de l'UAPE exigée lors du concours: CHF + 830'000
- › Prolongement nord en vue de la liaison avec la Halle de fêtes: CHF + 700'000
- › Aménagements extérieurs 2.5 fois plus étendus: CHF + 1.6 mio
- › Renchérissement par rapport à des ouvrages de référence (+10.97%) : CHF + 2.2 mios

**Total: CHF + 5.862 mios**

Il est important de souligner que ce type d'ajustement est courant pour des projets de cette envergure. Les premières estimations reposent sur des bases générales, alors que les montants actuels s'appuient sur des appels d'offres auprès d'entreprises actives sur le marché. L'évolution des coûts ne traduit donc pas une fuite en avant, mais un affinement des éléments et une meilleure précision des données avec la réalité du moment.

**En se concentrant sur les seuls besoins scolaires, l'écart financier reste mesuré, une part significative étant directement liée au renchérissement. Le projet demeure ainsi maîtrisé et conforme aux objectifs initiaux.**

Le financement prévoit par ailleurs des recettes estimées à environ CHF 4,1 millions, provenant notamment de subventions cantonales et de contributions liées au fonds pour les abris de protection civile. Le solde sera financé par les ressources communales et par un recours maîtrisé à l'emprunt, réparti sur plusieurs années.

Comme tout investissement de cette ampleur, la réalisation du projet entraînera des charges de fonctionnement supplémentaires (entretien, énergie, amortissements, intérêts). Celles-ci ont été anticipées et intégrées dans la planification financière communale, de manière à rester compatibles avec les capacités de la commune.

	Année	Dépense	Recette	Auto-financement	Emprunt
<b>Planification budgétaire [CHF]</b>	<b>2026</b>	5'100'000	745'000	2'855'000	1'500'000
	<b>2027</b>	9'900'000	1'390'000	5'010'000	3'500'000
	<b>2028</b>	8'900'000	1'250'000	4'150'000	3'500'000
	<b>2029</b>	3'100'000	390'000	1'710'000	1'000'000
		<b>27'000'000</b>	<b>3'775'000</b>	<b>13'275'000</b>	<b>9'500'000</b>

Ce projet a nécessité également une révision partielle du PAZ (plan d'affectation des zones) et du RCCZ (règlement de constructions et de zones) de notre commune. Cette modification partielle a été validée par l'Assemblée primaire du 15 décembre 2025 et homologuée par le Conseil d'Etat le 15 avril 2026. Les parcelles concernées sont donc nouvellement affectées en « Zone de constructions et d'installations publics A: Moréchon », permettant donc la réalisation de la nouvelle école en conformité avec le PAZ.

Sous réserve de l'approbation du crédit d'engagement par l'Assemblée primaire du 15 juin 2026, les travaux pourraient débuter dès l'été 2026. La mise en service des nouvelles infrastructures est prévue entre fin 2028 et début 2029, pour une utilisation dès la rentrée scolaire 2029/2030.

Ce projet représente un investissement conséquent pour l'avenir de Savièse. Il répond à l'évolution démographique, renforce la qualité des infrastructures publiques et contribue à dynamiser la vie communale. Il s'inscrit dans une vision durable, au service des générations actuelles et futures.

**Le Conseil municipal est convaincu que ce projet constitue une opportunité importante pour la commune et vous remercie de l'attention portée à cette démarche.**

### **Le planning intentionnel général, à l'état actuel, est le suivant :**

- › **15 juin 2026**  
Approbation du crédit d'engagement de construction par l'AP
- › **Été 2026**  
Début des travaux de démolition et de préparation du terrain
- › **Été 2026**  
Autorisation de construire du bâtiment
- › **Fin 2026**  
Début de la construction
- › **Décembre 2028 à mars 2029**  
Mise en service du nouveau bâtiment
- › **Premier trimestre 2029**  
Travaux de finitions, traitement des factures finales
- › **Premier semestre 2029**  
Réceptions et demande du permis d'utiliser
- › **Rentrée scolaire 2029/2030**  
Prise de possession des locaux par les utilisateurs



# Statistiques des constructions



**Stany Luyet**  
Conseiller municipal

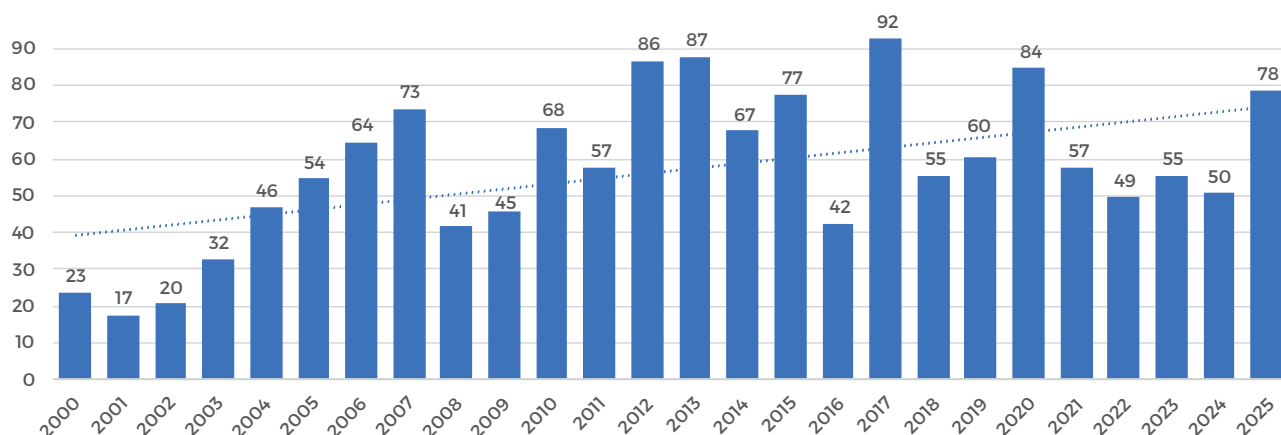
## Evolution des constructions à Savièse, de 2000 à 2025

Chaque année, en automne, la commission des mensurations et taxes cadastrales procède à la taxation des constructions dont le permis d'habiter a été délivré durant l'année. Cette opération permet de suivre depuis l'année 2000 l'évolution du parc immobilier communal et de mesurer plusieurs indicateurs liés à la dynamique du logement et au développement territorial.

### Une commune en croissance

Sur la période 2000-2025, Savièse a connu une croissance soutenue de son parc immobilier. Au total, 842 nouvelles constructions ont été réalisées, représentant près de 1'500 logements. Cette évolution se traduit également par une progression importante des valeurs cadastrales et des revenus fiscaux liés aux nouvelles constructions.

### Evolution du nombre de logements supplémentaires par année



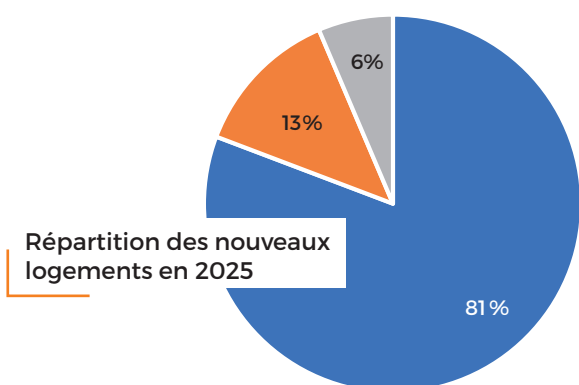
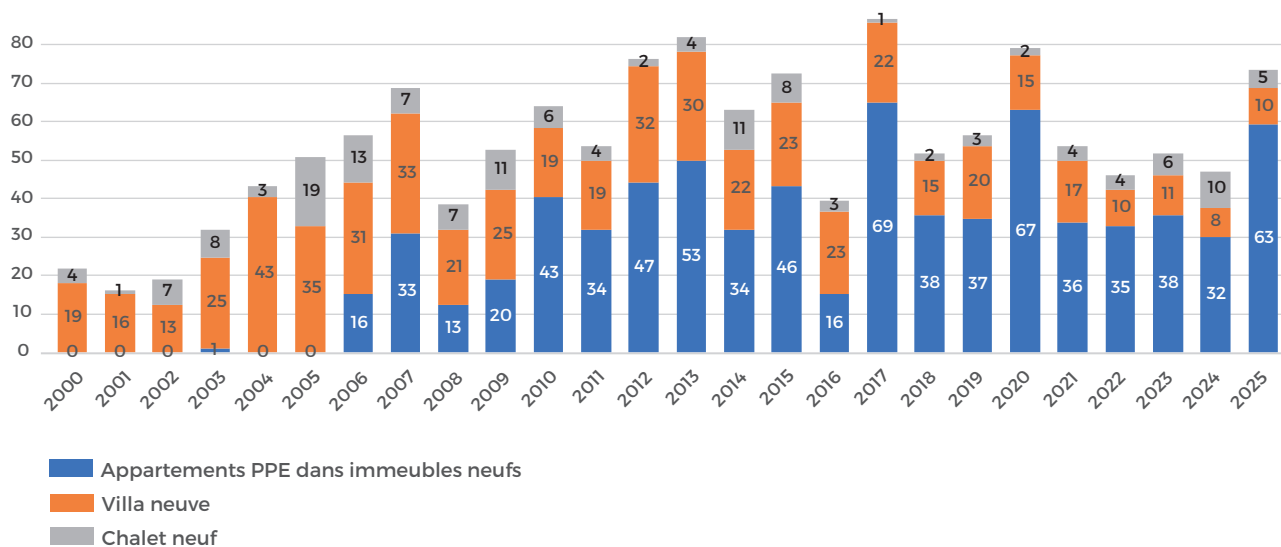
## CONSTRUCTIONS

### Une évolution des typologies de logements

L'analyse des statistiques met en évidence une évolution marquée des types de logements réalisés. Alors que les premières années étaient principalement dominées par les villas individuelles, la part des appartements en PPE dans des immeubles

collectifs a fortement augmenté ces dernières années. Cette tendance traduit une densification progressive du territoire et une adaptation aux nouveaux besoins de logement.

### Evolution du nombre de logements supplémentaire par année et par type



### Des enjeux d'aménagement et de transition énergétique

Le nombre de logements créés reste globalement orienté à la hausse avec une moyenne d'environ 57 logements par an depuis 2000. L'année 2025 s'inscrit dans cette dynamique avec 78 nouveaux logements réalisés.

Parallèlement aux constructions neuves, les rénovations contribuent également à l'évolution du bâti communal. Nous avons pu compter sur 12 rénovations en 2025 et à une moyenne de 9 objets rénovés en moyenne depuis l'an 2000.

Enfin, le développement récent des installations solaires photovoltaïques illustre une prise en compte accrue des enjeux énergétiques et environnementaux. Les statistiques sur le nombre d'installations n'existent que depuis 2022, mais elles recensent déjà 256 installations en 4 ans.

## CONSTRUCTIONS

### Un impact positif sur les finances communales

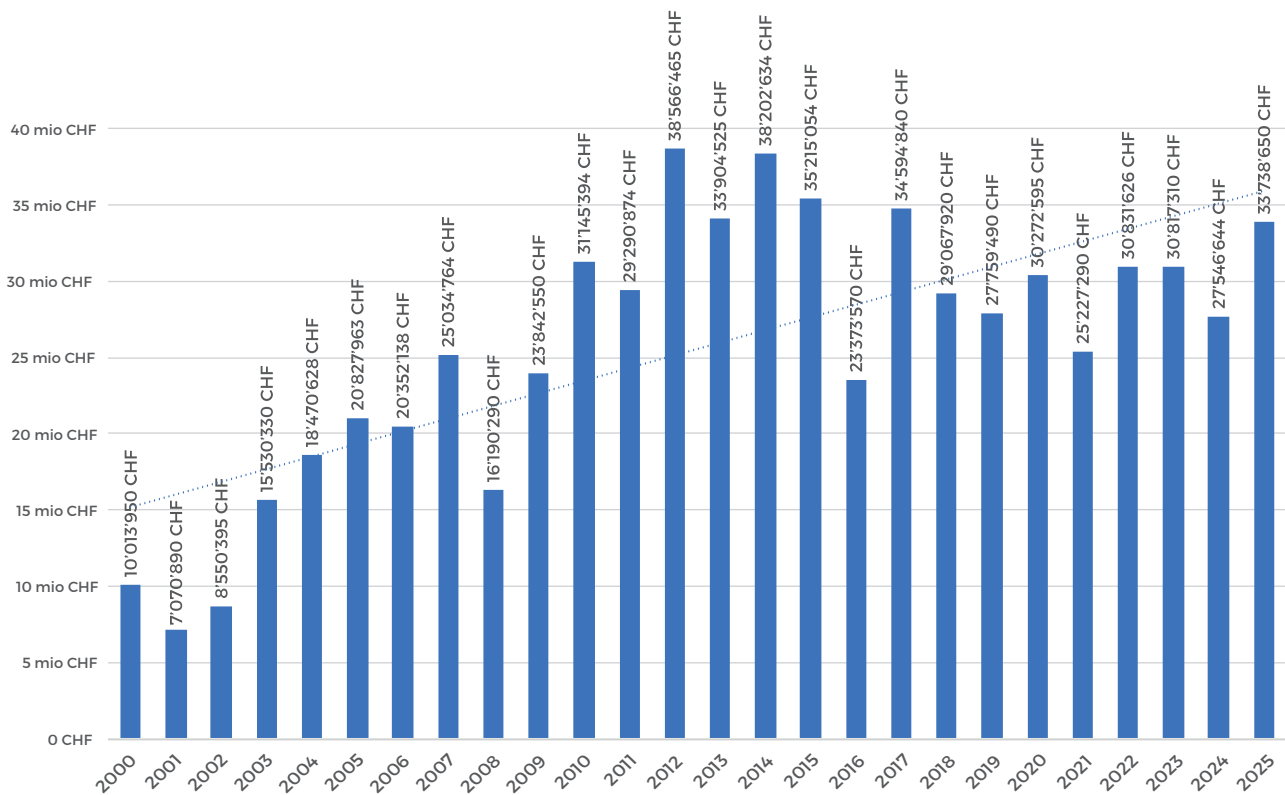
Les constructions réalisées en 2025 représentent une valeur cadastrale de près de 34 millions de francs. Elles généreront à terme environ 50'000 francs de recettes fiscales annuelles supplémentaires pour la commune (impôt sur la fortune = 1.5‰ de la valeur cadastrale du bien immobilier)

Ces indicateurs confirment l'attractivité de Savièse et la vitalité de son développement. Ils mettent également en évidence les défis liés à l'aménagement du territoire, à la gestion des infrastructures et à la préservation de la qualité du cadre de vie. Le suivi attentif de ces statistiques constitue ainsi un outil précieux pour accompagner une croissance harmonieuse et durable de notre commune.

### Chiffres clés 2000-2025

<b>842</b>	Nouvelles constructions
<b>1'479</b>	Logements créés
<b>57</b>	Logements/an en moyenne
<b>771</b>	Appartements PPE
<b>557</b>	Villas neuves
<b>155</b>	Chalets neufs
<b>665 mio</b>	Valeur cadastrale cumulée (en CHF)
<b>50'608</b>	Revenu fiscal annuel supplémentaire 2025 (en CHF)
<b>140</b>	Installations solaires en 2025

### Evolution de la taxe cadastrale des nouvelles constructions



# Constructions: nouvelle loi cantonale



**Stany Luyet**  
Conseiller municipal

## Ce qui change dès 2026

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, une nouvelle loi cantonale sur les constructions est entrée en vigueur. Cette révision vise principalement à simplifier les démarches, clarifier les règles et améliorer la coordination entre les autorités.

Parmi les principales nouveautés, un guichet unique cantonal (GIAC – Guichet d’information aux autorités de construction) centralise désormais les consultations des services spécialisés. Concrètement, cela permet de réduire les démarches administratives et de rendre les procédures plus fluides.

La Commission cantonale des constructions (CCC) évolue également et devient une autorité indépendante composée d’experts, ce qui renforce la transparence et la qualité des décisions.

La loi introduit aussi une meilleure coordination des procédures, avec la possibilité, dans certains cas, de regrouper plusieurs décisions en une seule. Les démarches pour les petits projets sont facilitées grâce au développement de la procédure d’annonce.

Sur le plan technique, plusieurs règles ont été également modernisées.

**En résumé, cette nouvelle loi permet de simplifier les démarches tout en garantissant un développement cohérent et de qualité du territoire.**

### LOI sur les constructions



### ORDONNANCE sur les constructions

# Permis d'habiter



**Stany Luyet**  
Conseiller municipal

## Un passage obligatoire avant d'emménager

À l'issue d'une construction ou d'une transformation, il est obligatoire d'obtenir un permis d'habiter avant toute occupation du bâtiment. Cette exigence découle tant du droit cantonal que du règlement communal.

Selon la loi cantonale sur les constructions (art. 67 et 68), l'autorité communale est chargée de délivrer le permis d'habiter et peut interdire l'utilisation d'un bâtiment en son absence. L'ordonnance cantonale (art. 54) précise que ce permis est accordé uniquement lorsque l'ouvrage est conforme à l'autorisation de construire, ainsi qu'à toutes ses conditions et charges. Au niveau communal, le RCCZ (art. 18) rappelle également qu'aucune construction ne peut être occupée sans ce permis.

### Anticipez votre demande

- La demande de permis d'habiter doit être déposée suffisamment tôt afin de permettre à l'administration communale d'organiser une visite de contrôle.
- Il est recommandé de prévoir un délai d'au minimum 30 jours avant la date d'entrée souhaitée.

### Préparez un dossier complet

- Avant la visite, plusieurs documents doivent impérativement être transmis et validés: attestations de conformité, rapports techniques, plans mis à jour, etc.
- La visite ne pourra être planifiée que lorsque le dossier sera complet.

**En résumé: le permis d'habiter est la garantie que votre bâtiment est conforme, sûr et prêt à être occupé.**

Une bonne anticipation et un dossier complet permettent d'éviter tout retard dans votre emménagement.

Lien vers le formulaire communal



### Attention!

Occuper un bâtiment sans permis d'habiter peut entraîner des mesures d'interdiction d'utilisation ainsi que des sanctions (amendes), conformément à la législation en vigueur.



# Sécurité incendie



**Grégory Jollien**  
Conseiller municipal

## Une prévention renforcée au service de la population

La Municipalité de Savièse poursuit et renforce ses actions en matière de prévention incendie afin de garantir durablement la sécurité de la population et la conformité des bâtiments aux exigences en vigueur.

Dans une logique d'amélioration continue, plusieurs mesures concrètes complémentaires ont été déployées, ces derniers mois, en collaboration étroite avec les autorités compétentes, notamment l'Office cantonal du feu et, pour les édifices religieux, avec la Paroisse et l'Évêché.

### Une attention particulière portée aux écoles et bâtiments communaux

Les établissements scolaires et les bâtiments communaux ont fait l'objet d'un suivi attentif. Des vérifications supplémentaires ont été réalisées afin d'assurer le bon fonctionnement des installations de sécurité incendie, telles que les systèmes d'alarme, la signalisation des voies d'évacuation, l'éclairage de secours ou encore les extincteurs.

Lorsque cela s'est avéré nécessaire, des ajustements ont été entrepris. La sécurité des élèves, du personnel enseignant et des collaborateurs communaux, demeure une priorité essentielle pour les autorités.

### Établissements publics: une approche basée sur l'accompagnement

Les établissements publics situés sur le territoire communal ont également été intégrés à cette démarche.

Dans ce cadre, un travail d'information, de sensibilisation et d'accompagnement a été privilégié auprès des propriétaires et exploitants.

L'objectif est de rappeler les exigences en vigueur tout en valorisant une mise en conformité progressive, dans un esprit de collaboration et de responsabilité partagée.

### Édifices religieux: une collaboration avec la Paroisse, l'Évêché et l'Office cantonal du feu

Les édifices religieux, souvent anciens et à forte valeur patrimoniale, présentent des spécificités particulières notamment en matière de sécurité incendie. La Municipalité a ainsi travaillé en coordination avec la Paroisse, l'Évêché et l'Office cantonal du feu afin d'évaluer les risques et de définir les mesures adaptées.

Cette collaboration permet de concilier les exigences de sécurité avec le respect du patrimoine et la continuité des activités culturelles.



« La sécurité de nos habitantes et habitants est une priorité constante. Notre rôle est d'anticiper les risques et d'accompagner chacun, écoles, entreprises, propriétaires afin de garantir un cadre sûr et serein pour toutes et tous », souligne la Présidente Marie Zuchuat.

### Exploitations peu dangereuses (contrôle tous les 3 ans, selon art. 8 de l'ordonnance concernant les mesures préventives contre les incendies): une démarche coordonnée avec le Canton

Dans le cadre des directives cantonales et du suivi périodique des exploitations classées comme « peu dangereuses », environ 420 courriers ont été adressés aux propriétaires et exploitants concernés sur le territoire communal. Ils contenaient une fiche d'information ainsi qu'un formulaire d'auto-contrôle.

Ces envois visent à rappeler les bonnes pratiques, à clarifier les démarches et à encourager une vérification régulière des installations.

### Un renforcement des compétences internes

Afin de soutenir cette politique sur le long terme, la Commune a renforcé ses compétences internes en matière de sécurité incendie, permettant d'assurer un suivi technique rigoureux des dossiers et un accompagnement de proximité.

### Une démarche proactive au service de la population

Il est important de relever que la grande majorité des bâtiments situés sur le territoire communal répondent aux exigences en vigueur.



Par ces différentes actions, la Municipalité affirme sa volonté d'anticiper les risques plutôt que de les subir. La prévention incendie constitue un enjeu majeur de sécurité publique et repose sur l'engagement conjoint des autorités, des propriétaires et des exploitants.

Les Autorités communales remercient l'ensemble des partenaires impliqués pour leur collaboration constructive et rappellent que la sécurité est l'affaire de toutes et tous.

# Prix des apprentis méritants



**Valentin Aymon**  
Conseiller municipal

Depuis de nombreuses années, à Savièse, nous faisons le choix de développer notre politique en faveur de la jeunesse. Dans le cadre des objectifs de la législature 2025-2028 du dicastère « Éducation et Formation », le Conseil municipal a décidé d'instaurer un Prix des apprentis méritants.

Ce Prix vient pour encourager et surtout pour reconnaître l'apprentissage. Chaque année, de nombreux jeunes s'engagent dans cette voie, y acquièrent des compétences essentielles et participent déjà, à la vie économique de notre commune. Cet engagement mérite d'être reconnu à sa juste valeur.

Par cette distinction, nous souhaitons adresser un message: le travail, la persévérance et l'engagement sont des qualités qui comptent. Nous souhaitons aussi mettre en valeur ces parcours qui se déroulent souvent dans la discrétion. Il est de notre responsabilité de les rendre visibles et de leur donner la place qu'ils méritent, car l'apprentissage fait encore la fierté de notre système de formation, il en est même un des piliers essentiels.

Ce Prix distinguera des jeunes qui se démarquent non seulement par leurs résultats, mais surtout par leur implication, leur progression et leur attitude professionnelle. Il s'agit de mettre en lumière des trajectoires qui n'ont pas forcément été faciles, mais qui sont remarquables. Cela permettra aussi de créer un effet d'entraînement pour l'ensemble des apprentis, montrant toute l'importance de cette voie de formation.

Ce sont les entreprises formatrices qui joueront un rôle central dans cette démarche, en proposant les apprentis qu'elles estiment légitimes. Leur engagement est déterminant, car elles transmettent des savoir-faire, accompagnent les jeunes au quotidien et contribuent directement à la qualité de notre tissu économique.

**Le Prix des apprentis méritants sera décerné pour la première fois à l'issue de l'année scolaire 2025-2026, le délai pour transmettre le dossier est fixé au 31 juillet, et le jury, composé des membres de la commission « Éducation et Formation », désignera les lauréats sur la base des dossiers transmis par les entreprises, ainsi que sur un entretien avec les apprentis, vers la fin de l'été.**

Avec ce prix, la Commune de Savièse affirme son ambition de valoriser toutes les formes de réussite et souhaite rappeler que l'avenir de notre communauté se construit également dans les lieux de formation et avec nos jeunes apprentis.



# 60+ nouvelle commission

## Une nouvelle commission pour renforcer la politique des générations 60+

Dans la continuité de son engagement en faveur du bien-vivre ensemble, la Municipalité de Savièse franchit une nouvelle étape avec la création d'une commission consultative des générations 60+. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la politique des générations 60+ portée par la Commune ainsi que dans le plan d'action y relatif, qui visent à anticiper les défis liés au vieillissement de la population et à renforcer la qualité de vie des générations 60+.

À travers cette commission, la Municipalité souhaite offrir un espace structuré de participation aux personnes concernées et favoriser leur implication active dans la vie locale. Véritable interface entre la population et les autorités, elle permettra de mieux identifier les besoins des générations 60+, de valoriser leur rôle au sein de la société et de renforcer leur participation à la vie sociale, culturelle et associative de la Commune.

La commission aura notamment pour mission de proposer et de soutenir des activités adaptées, de favoriser les échanges intergénérationnels, de relayer les attentes des seniors auprès du Conseil communal et de formuler des propositions. Elle contribuera également à renforcer les collaborations avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

Composée de membres domiciliés sur la Commune et issus de différents villages, elle garantit une représentation équilibrée du territoire et des sensibilités. Les membres se sont annoncés de manière volontaire à la suite d'un appel lancé par la Municipalité, témoignant de leur engagement en faveur de la collectivité. Leur nomination a ensuite été validée par le Conseil communal. La commission est présidée par M<sup>me</sup> Joëlle Vuignier, avec M<sup>me</sup> Esther Sandoz comme secrétaire.



**Julien Dubuis**  
Conseiller municipal

**Avec la création de cette commission, nous souhaitons donner une véritable voix aux générations 60+ et construire, avec elles, le futur de notre Commune. Leur expérience est une richesse et un levier essentiel pour renforcer les liens entre les générations et le bien-vivre à Savièse.**

Par cette démarche, la Municipalité de Savièse confirme sa volonté d'anticiper les évolutions démographiques, de soutenir l'autonomie des générations 60+ et de promouvoir une commune inclusive, solidaire et intergénérationnelle.

Les personnes souhaitant partager des idées, des besoins ou des propositions peuvent contacter directement un membre de la commission ou écrire un email à l'adresse suivante: [suggestion@saviese.ch](mailto:suggestion@saviese.ch). Plus d'informations sont disponibles sur le site de la commune, sur la page dédiée aux générations 60+.



### Les membres de la commission

**Derrière de gauche à droite:** Genin Denys; Dumoulin Marius; Vouillamoz Raymond; Jobé Karlen Françoise; Guyot Daniel.

**Devant de gauche à droite:** Esther Sandoz; Joëlle Vuignier; Dumoulin Rose-Marie; Gomez Osorio Maria Eugenia.

# Politique énergétique



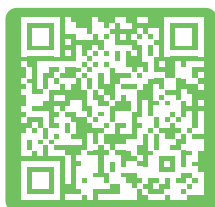
**Géraldine Varone**  
Conseillère municipale

## Savièse modernise sa politique énergétique et innove pour un avenir à la fois renouvelable et rentable

### Révision du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Ce règlement s'inscrit dans la démarche de la Commune pour favoriser les énergies renouvelables. Il se concrétise par des subventions de soutien à la population saviésanne dans différents types de projets énergétiques, tels que la pose de panneaux photovoltaïques, l'isolation thermique ou le remplacement d'installations de chauffage fossiles par des systèmes renouvelables.

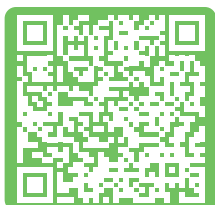
La révision actuelle s'inscrit dans la continuité du règlement existant qui a déjà permis de soutenir bon nombre de projets en faveur de l'efficacité énergétique. Cette mise à jour porte sur la simplification et l'adaptation aux évolutions légales et techniques récentes, notamment en lien avec le Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.



**Subventions énergétiques  
Commune de Savièse**  
Règlement actuel  
et formulaires



**Programme Bâtiments  
Canton du Valais**  
Aides cantonales disponibles



### Produire, partager et consommer localement : la communauté électrique locale (CEL)

De nombreux bâtiments communaux n'utilisent qu'une faible partie de l'électricité solaire qu'ils produisent eux-mêmes, tandis que d'autres, non équipés, dépendent entièrement du réseau. La création d'une communauté électrique locale (CEL) permet de réunir cette production et cette consommation au sein d'un même groupe – augmentant ainsi la rentabilité des installations, désengorgeant le réseau de distribution et contribuant à la transition énergétique.

### Pourquoi c'est intéressant pour la commune ?

Plus l'électricité produite par les installations communales est utilisée directement sur place, plus les installations solaires sont amorties rapidement. La consommation locale réduit également la dépendance au réseau et les coûts liés aux fluctuations du marché de l'électricité.

Dans un premier temps, la Commune étudie le regroupement de ses propres bâtiments au sein d'une telle communauté.

Elle pourrait cependant à l'avenir jouer un rôle moteur en réunissant d'autres acteurs locaux, comme des propriétaires de grands toits à faible consommation propre (bâtiments agricoles) et des grands consommateurs (entreprises ou immeubles d'habitation).

### Liens utiles :

- > [electricitlocale.ch](http://electricitlocale.ch)  
Plateforme d'information officielle
- > [energiestadt.ch](http://energiestadt.ch)  
Cité de l'énergie, ressources et calculateur RCP
- > [legithub.ch](http://legithub.ch)  
Accompagnement à la création de CEL

# Ils ont franchi le cap des 90 ans!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, plusieurs habitantes et habitants de notre commune ont eu le plaisir de célébrer ce bel anniversaire. Nés en 1936, ils ont vu le jour à une époque bien différente, marquée par les prémices de grands bouleversements en Europe, et ont traversé, au fil des décennies, les profondes évolutions de notre société.

À cette occasion, une délégation du Conseil communal leur a rendu visite afin de partager un moment convivial et empreint d'émotion, mettant à l'honneur ces parcours de vie exceptionnels.

Riches d'expériences et de souvenirs, ces nonagénaires ont traversé les années avec courage, sagesse et générosité. Leur présence et leur histoire constituent une véritable richesse pour notre communauté.

Par ces quelques lignes, le Conseil communal tient à leur adresser ses plus sincères félicitations et à leur souhaiter encore de belles années, empreintes de santé, de sérénité et de joie.



**Luyet Aimée**, 9 janvier 2026  
*Un petit coin de paradis: le mayen de Glarey, un lieu cher à son cœur.*



**Perroud Juliana**, 11 février 2026  
*Sa connaissance des fleurs et des plantes est à la fois riche et impressionnante.*



**Zumberhaus Erwin**, 26 février 2026  
*Ses valeurs sont le courage d'affronter les difficultés de la vie, l'honnêteté et le respect de la nature.*



**Debons Christiane**, 22 mars 2026  
*Issue d'une famille nombreuse, elle a fait du partage, de la bienveillance et de la solidarité les valeurs qui ont guidé toute sa vie.*



**Membrez Christiane**, 24 avril 2026  
*Avoir 90 ans, ce n'est pas un exploit, c'est juste un fait divers; on pourrait aussi dire «quatre-vingt-dix printemps», c'est plus poétique.*

# Attestation de domicile



**Marie Zuchuat**  
Présidente

## Faites vos demandes en ligne

Bonne nouvelle! Les habitantes et habitants de notre commune peuvent désormais commander leur attestation de domicile en quelques clics via le portail [online.vs.ch](https://online.vs.ch).



Une attestation peut également être établie pour les membres de la famille, notamment dans le cadre de demandes d'allocations familiales, ou pour une inscription en résidence secondaire auprès d'une autre commune.

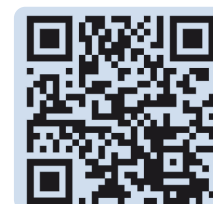
À noter que la procédure actuelle de commande d'attestation de domicile reste possible par e-mail à l'adresse [controledeshabitants@saviese.ch](mailto:controledeshabitants@saviese.ch) pour les personnes ne disposant pas d'une identité électronique (AGOV ou SwissID).

Ce service est accessible aux personnes de nationalité suisse ainsi qu'aux ressortissants étrangers titulaires d'un permis de séjour B ou C valable, délivré par les autorités valaisannes.

Délivrée au format numérique, cette attestation certifie la résidence principale dans le canton du Valais, avec un historique pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Elle est requise pour de nombreuses démarches administratives: ouverture d'un compte bancaire, affiliation à une caisse maladie ou à une caisse d'allocations familiales, inscription scolaire, entrée en EMS ou encore procédure de naturalisation.

Simple, rapide et accessible  
à tout moment.



# Label Rivière Perle Plus



**Lucien Pignat**  
Conseiller municipal

## Obtention du label « Rivière Perle Plus » pour la Morge

Le 11 juin 2026, le label « Rivière Perle Plus » sera officiellement remis aux communes de Savièse et Conthey pour la Morge, concernant le secteur situé en amont de Glarey. En effet, dans cette portion, la Morge, ainsi que ses affluents, Le Lachon, La Tsanfleuronne et la Contheysanne, sont restés intacts et abritent des milieux naturels intéressants et dignes de protection.

La Morge, ou plutôt Le Lachon, est connue pour sa magnifique marge pro-glaciaire, au pied du glacier de Tsanfleuron. Cette dernière débouche sur une zone alluviale classée et protégée au niveau fédéral. Un bas marais (Les Cloujons) est également classé dans l'inventaire fédéral des bas marais d'importance nationale, pour ne citer que ces exemples.

Le label « Rivière Perle Plus » a été développé par l'association Rivières Perle Plus en collaboration avec le WWF Suisse afin de promouvoir et de préserver les rivières et les ruisseaux encore intacts et de qualité en Suisse. La labellisation a pour objectif de sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des cours d'eau (endiguement, stérilisation des berges, pollutions, prélèvements d'eau, etc.) en mettant en avant

les derniers tronçons ayant conservé une valeur écologique et paysagère. Dans ce sens, elle récompense les acteurs locaux engagés dans la préservation de leur cours d'eau en leur offrant une plus-value par ce label. À cette fin, plusieurs outils sont mis en place dans le cadre de la labellisation. Par exemple, afin d'intégrer toutes les parties prenantes au projet, celui-ci se veut participatif. Des ateliers participatifs ont d'ailleurs été organisés en automne 2024 en vue de la rédaction du dossier de candidature. Enfin, la labellisation prévoit des mesures concrètes visant à la préservation des cours d'eau, comme par exemple la lutte contre les néophytes envahissantes, des actions de communication et de sensibilisation, également pour les écoliers, l'amélioration de la cohabitation entre les utilisateurs des alentours (paysans, randonneurs et cyclistes), etc.

Un groupe de travail réunissant les deux communes a été mis en place au printemps 2026. Il aura la charge de reprendre les mesures proposées dans le dossier de candidature, de les préciser, de les prioriser et de les mettre en œuvre. Ce groupe de travail est composé d'un conseiller communal et d'un membre de l'administration pour chaque commune. Il s'entourera d'un bureau conseil et des personnes concernées des deux communes, selon les thèmes traités.

Il est précisé en conclusion que le label n'a pas pour effet d'interdire l'accès à la rivière, mais peut au contraire servir de levier pour réunir les acteurs et renforcer sa valorisation. La certification n'est pas acquise de manière permanente; elle est susceptible d'être retirée lors d'un prochain audit si les critères de labellisation s'avéraient ne plus être remplis.



# Lutte contre le Bunias d'Orient



**Géraldine Varone**  
Conseillère municipale

## La Commune a besoin de votre aide!

Le Bunias d'Orient se propage rapidement sur tout le territoire valaisan. On le retrouve dans les espaces rudéraux (surfaces brutes en jachère telles que les bords de routes), dans les jardins ou les pâturages. Il a notamment un impact économique négatif pour les paysans, car il réduit la qualité fourragère. Les vaches, les chevaux et les moutons ne le mangent pas. La Commune lutte depuis plusieurs années contre la propagation de cette plante sur les parcelles communales et a besoin aujourd'hui de l'aide de toutes et tous pour agir sur l'ensemble du territoire.

### Identifier le Bunias d'Orient

Herbacée vivace de 30 à 120 cm de haut, ramifiée, glabre ou à poils éparses. Les feuilles de la base présentent un lobe terminal triangulaire assez long (jusqu'à 40 cm). La floraison se fait de mai à septembre. La plante peut fleurir plusieurs fois durant la saison. Les fleurs sont composées de 4 pétales jaune vif. Les fruits sont ovales, oblongs, en forme de bec. Les graines gardent leur pouvoir de germination pendant plusieurs années.



### Que faire si vous pensez avoir du Bunias sur votre parcelle?

Vous pensez avoir reconnu une ou plusieurs plantes de Bunias chez vous? Ces plantes doivent être arrachées au plus tard en début de floraison, et surtout avant la formation des graines (entre avril et juin selon l'altitude). Elles ne doivent surtout pas être mises au compost ou laissées sur place, mais placées dans des sacs poubelles noirs bien fermés et apportées à la zone de Oure, en contactant préalablement M. Vouillamoz (coordonnées ci-après).

### Vous souhaitez soutenir activement la Commune dans cette lutte?

Le travail d'identification et de traitement de cette plante nécessitent des ressources humaines considérables et représentent un coût non négligeable.

Pour nous aider au mieux:

- Soyez attentif à la présence du Bunias (ou de tout autre néophyte) sur le territoire communal.
- En cas de suspicion de présence de néophytes sur des parcelles, et après vérification de leur appartenance à la liste de néophytes présentées sur le site du Canton, recensez votre observation sur l'application InvasivApp (voir ci-dessous).
- Si la parcelle vous appartient, mettez en œuvre les moyens de lutte adéquats. En cas de doute, contactez notre service de l'entretien par M. David Vouillamoz (David.vouillamoz@saviese.ch - 079 297 48 93), qui intervient en qualité de conseiller. Il pourra vous fournir des recommandations techniques, vous orienter sur les mesures à prendre et répondre à vos questions spécifiques. Il est important de préciser que M. Vouillamoz n'intervient pas pour l'exécution des travaux d'arrachage ou d'entretien sur les parcelles privées. Il est impératif de respecter les étapes suivantes afin

d'éviter toute propagation:

- **Intervenir au bon moment:** arracher les plantes avant la formation des graines. Si des fleurs sont présentes, agir immédiatement.
- **Porter des équipements adaptés:** gants résistants (et idéalement manches longues) pour éviter tout contact prolongé avec la plante.
- **Extraire toute la racine:** utiliser une bêche ou un outil adapté pour retirer la plante avec l'ensemble du système racinaire, afin d'éviter la repousse.
- **Limiter les manipulations:** manipuler les plantes avec précaution pour éviter la dispersion de fragments ou de graines.
- **Conditionner immédiatement:** placer directement les plantes arrachées dans un sac poubelle noir solide.
- **Fermer hermétiquement:** bien nouer le sac pour empêcher toute propagation.
- **Nettoyer les outils:** après intervention, nettoyer soigneusement les outils et les chaussures pour éviter de transporter des graines vers d'autres zones.
- **Acheminer rapidement les déchets:** déposer les sacs sans délai au point de collecte officiel (zone de Oure, précisé ci-avant).

Plus d'informations sur cette plante et les moyens de luttés:

- Canton du Valais: <https://www.vs.ch/web/sfnp/plantes-envahissantes>
- Infoflora: <https://www.infoflora.ch/fr/neophytes>
- InvasivApp: application mobile d'Info Flora permettant de saisir des observations de néophytes invasives en Suisse, ainsi que pour annoncer des luttés et suivre leur efficacité.

### Obligations légales de lutte contre les plantes envahissantes

Aujourd'hui, les propriétaires ou les exploitants agricoles ont l'obligation légale de lutter contre tous les néophytes présents sur leurs parcelles. Le Canton travaille actuellement sur de nouvelles bases légales qui rendront la lutte obligatoire sur toutes les parcelles dès 2027 (parcelles privées et parcelles communales). Si après discussion, les propriétaires des parcelles contaminées ne mettent pas en œuvre des moyens de lutte, la commune devra intervenir par substitution et facturer les coûts d'intervention au propriétaire. La commune vous encourage donc à être attentif à cette problématique des plantes envahissantes et à prendre les devants en cas de détection de certaines d'entre-elles sur votre terrain.

Un Bunias arraché aujourd'hui, ce sont des milliers de Bunias à ne pas arracher demain!



Source des photos: <https://www.korina.info/wp-content/uploads/2019/05/KORINA-2019-Zackensch%C3%B6tchen-Loesels-Rauke-Bestimmungshilfe.pdf>

# Café-croissant avec votre police



**Marie Zuchuat**  
Présidente

## Une matinée pour échanger

Nous vous invitons à partager un moment convivial autour d'un café-croissant avec vos policiers. Une belle occasion de faire plus ample connaissance, d'échanger librement et de renforcer les liens de proximité dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Quelques sujets qui pourront être abordés:

- Prévention des cambriolages et sécurité à domicile;
- Arnaques téléphoniques et fraudes en ligne;
- Sécurité et protection des personnes âgées;
- Présentation du rôle de la police de proximité;
- Questions, préoccupations et échanges avec les habitants du quartier.

**N'hésitez pas à venir à leur rencontre.**



**MERCREDI 17 JUIN**  
de 8 h à 10 h  
Maison de la sécurité  
Route de Drône 14



# FAUX POLICIER FAUSSE POLICIÈRE



*Soyez vigilants, protégez-vous !*

**VÉRIFIEZ L'IDENTITÉ**

- Un vrai policier présente sa carte professionnelle.
- En cas de doute, notez le nom et le service et appelez vous-mêmes la police.

**ATTENTION AUX DEMANDES INHABITUELLES**

Un vrai policier ne :

- ✗ demande pas votre code PIN
- ✗ demande pas de transfert d'argent
- ✗ ne vient pas récupérer vos bijoux ou cartes
- ✗ ne demande pas de paiement immédiat

**DANS LA RUE**

- Gardez vos objets de valeur hors de vue.
- Méfiez-vous des personnes en civil qui vous pressent ou créent un sentiment d'urgence.
- Si possible, rendez-vous dans un endroit public ou fréquenté.

**AU TÉLÉPHONE**

Les faux policiers utilisent souvent :

- des appels alarmants ("votre compte est en danger")
- des numéros falsifiés
- la pression psychologique

Raccrochez et rappelez directement le poste officiel.

**POUR NOS AÎNÉS**

Les escrocs ciblent souvent les seniors.

Protégeons-nous ensemble :

- parlez-en en famille
- convenez d'un mot de passe familial
- ne remettez jamais d'objets de valeur à un inconnu

**UN DOUTE ? UNE ARNAQUE ?**

- Contactez immédiatement la police.
- Bloquez vos cartes bancaires.
- Gardez les preuves (SMS, numéro, description).

EN CAS D'URGENCE  
APPELEZ LE **117**

**ENSEMBLE, restons VIGILANTS**  
pour une commune  
**SÛRE ET SOLIDAIRE.**

# 4<sup>e</sup> Défi des Villages

Réservez la date du **11 octobre 2026** afin de faire gagner le village de votre choix!

## De quoi s'agit-il?

En famille, entre amis, venez relever en équipe le «Défi des Villages» en embarquant pour un jeu de piste grandeur nature ponctué de différents défis, énigmes et quizz.

Munis d'une feuille de route, les participants rallieront les différentes étapes grâce aux points géolocalisés, visibles sur leur smartphone, pour rejoindre l'arrivée où un espace restauration sera proposé ainsi que des animations.



**Nathalie Lamon-Courtine**  
Conseillère Communale



**Saurez-vous relever  
les multiples défis  
et énigmes qui vous attendent?**

Alors rendez-vous  
le **11 octobre 2026 de 9h30 à 14h**  
au cœur de **Chandolin** dans le  
cadre de la traditionnelle  
**Fête de la Courge**  
pour donner un coup de pouce  
à votre village préféré!

# LE BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

**SECRET(S) MÉDICAL**  
COCHON D'INDE  
ADN  
DANS LE COULOIR  
MUR MURE

**ET N'OUBLIEZ PAS LA PIÈCE !**  
LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON  
CHRISTELLE CHOLLET  
MARIUS  
TOUTE LA FAMILLE QUE J'AIME

## 10 SPECTACLES EN ABONNEMENT 2026-2027

MUNICIPALITÉ de SAVIÈSE

f i lebaladin.ch

<p><b>SECRET(S) MÉDICAL</b> CE QUE L'ON SE DIT... ET CE QUE L'ON CACHE</p> <p>30 SEPTEMBRE ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2026</p>	<p><b>ET N'OUBLIEZ PAS LA PIÈCE !</b> UNE COMÉDIE MUSICALE PLEINE D'ESPRIT ET DE SURPRISES</p> <p>28 ET 29 OCTOBRE 2026</p>	<p><b>NOMINATION MEILLEURE COMÉDIE - MOLIÈRES 2026</b></p> <p><b>COCHON D'INDE</b> UNE SITUATION ORDINAIRE... QUI DÉRAPE</p> <p>11 ET 12 NOVEMBRE 2026</p>	
<p><b>LE VOYAGE DE MONSIEUR PERRICHON</b> UN GRAND CLASSIQUE... POUR LE PLAISIR DE RIRE</p> <p>25 ET 26 NOVEMBRE 2026</p>	<p><b>ADN</b> UN THRILLER TIRÉ DE FAITS RÉELS</p> <p>9 ET 10 DÉCEMBRE 2026</p>	<p><b>CHRISTELLE CHOLLET CULOTTÉE</b> 20 ANS DE SCÈNE... ET TOUJOURS PLUS D'AUDACE</p> <p>13 ET 14 JANVIER 2027</p>	
<p><b>DANS LE COULOIR</b> UNE COMÉDIE HUMAINE ENTRE PUDEUR ET ÉCLATS DE RIRE</p> <p>27 ET 28 JANVIER 2027</p>	<p><b>MARIUS</b> L'APPEL DU LARGE AU CŒUR D'UN CLASSIQUE INTÉMPOREL</p> <p>17 ET 18 FÉVRIER 2027</p>	<p><b>MUR MURE</b> QUAND DEUX SOLITUDES APPRENNENT À SE RENCONTRER</p> <p>3 ET 4 MARS 2027</p>	
<p><b>TOUTE LA FAMILLE QUE J'AIME</b> FAMILLE, HÉRITAGE ET PETITS ARRANGEMENTS</p> <p>7 ET 8 AVRIL 2027</p>			<p><b>VOTRE ABONNEMENT BALADIN EST TRANSMISSIBLE, VOUS DONNEZ ACCÈS AUX 10 SPECTACLES DE SAISON ET VOUS PERMET DE RÉALISER UNE ÉCONOMIE DE 110.- (85.- AVS) SUR LA VALEUR DES PLACES.</b></p>

# LE CARRÉ BALADIN

THÉÂTRE — SAVIÈSE

**BEL-AMI**  
Le Bourgeois Gentilhomme  
Saint-Exupéry  
Christophe Hondelatte  
Le Jeu de l'amour et du hasard  
Dans les forêts de Sibérie

**LE BOURGEOIS GENTILHOMME**  
Le vertige du paraître.

**SAINT-EXUPÉRY, LE COMMANDEUR DES OISEAUX**  
Faire de sa vie un rêve.

**CHRISTOPHE HONDELATTE L'AFFAIRE RANUCCI**  
Un récit à vif au cœur d'une affaire judiciaire.

**LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD**  
Quand l'amour défie les apparences.

**DANS LES FORÊTS DE SIBÉRIE**  
Choisir la solitude pour retrouver l'essentiel.

**TARIF 60.-/spectacle**  
Exceptés Le Jeu de l'amour et du hasard (65.-) et Le Bourgeois Gentilhomme (75.-)

**TARIF < 26 ANS 25.-/spectacle**  
Excepté Le Bourgeois Gentilhomme (35.-)

**6 SPECTACLES 350.-**  
AVS/AI : 320.-

## SPECTACLES DE CARACTÈRE

AMBITION PARISIENNE - SATIRE - POÉSIE AÉRIENNE - RÉCIT JUDICIAIRE - JEUX AMOUREUX - INTROSPECTION

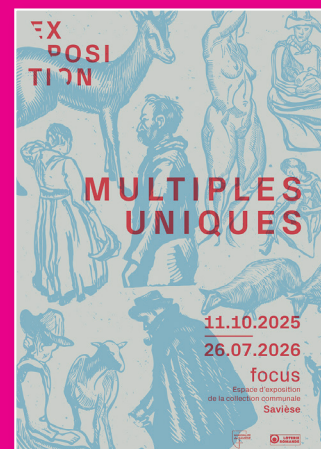
MUNICIPALITÉ de SAVIÈSE

LOTÉRIE ROMANDE

PAYOT LIBRAIRIE

# Agenda des manifestations

13 juin 2026	MARCHÉ ARTISANAL EMS de Zambotte
13 juin 2026	FÊTE-DIEU ROUMAZ-ORMÔNE Bal des grenadiers
15 juin 2026	ASSEMBLÉE PRIMAIRE Théâtre le Baladin
18 juin 2026	CAFÉS-RENCONTRES Ludothèque
19 juin 2026	VISITE COMMENTÉE FOCUS Espace d'exposition de la collection communale
20 juin 2026	100 <sup>e</sup> ANNIVERSAIRE FANFARE ÉCHO DU PRABÉ Place de la Maison de Commune
24 juin 2026	RAIFFEISEN BEACH PARTY Rue du Stade et Place Rouge
26-27 juin 2026	TOURNOI POPULAIRE DE FOOTBALL FC Savièse
26 juillet 2026	VISITE COMMENTÉE FOCUS Espace d'exposition de la collection communale
31 juillet 2026	VEILLÉE DE LA FÊTE NATIONALE Halle des fêtes
21 août 2026	SOIRÉE CONCERT FANFARE ÉCHO DU PRABÉ Halle des fêtes
29-30 août 2026	TIR OBLIGATOIRE ET TIR EN CAMPAGNE Stand de tir « Les Moulins »
29 août 2026	SOCIÉTÉ DES COSTUMES ET DU PATOIS Halle des fêtes



Jusqu'au 26 juillet,  
visitez, du jeudi  
au dimanche,  
de 14h à 18h,  
l'exposition  
temporaire focus  
« Multiples uniques »

Dès le 26 septembre,  
même horaire,  
une nouvelle  
exposition  
temporaire focus.

Retrouvez les informations complémentaires (horaires) et les dates des lotos et des manifestations locales sur [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) > **manifestations**



---

<b>2 septembre 2026</b>	<b>SOIRÉE CITOYENNE SÉNIOR</b> Auditorium du centre scolaire de Moréchon
<b>5 septembre 2026</b>	<b>DIOLLYWOOD</b> Les Tables de Diolly
<b>6 septembre 2026</b>	<b>FÊTE PAROISSIALE</b> Salle paroissiale
<b>11-12 septembre 2026</b>	<b>DRÔNE BOUGE</b> Cour d'école de Drône
<b>19 septembre 2026</b>	<b>MUSCAT EN FÊTE</b> Place de la Maison de Commune
<b>11 octobre 2026</b>	<b>FÊTE DE LA COURGE ET DÉFI DES VILLAGES</b> Village de Chandolin
<b>26 octobre 2026</b>	<b>SOIRÉE DES ENTREPRENEURS</b> Théâtre le Baladin
<b>9 novembre 2026</b>	<b>RENCONTRE AVEC LES NOUVEAUX ARRIVANTS</b> Halle des fêtes
<b>27 novembre 2026</b>	<b>SOIRÉE MAJORITÉ</b> Maison de Commune
<b>28 novembre 2026</b>	<b>MARCHÉ DE NOËL</b> Halle des fêtes
<b>14 décembre 2026</b>	<b>ASSEMBLÉE PRIMAIRE</b> Théâtre le Baladin

# Assemblée primaire



**Lundi 15 juin 2026**  
Théâtre le Baladin à **19h30**

## L'ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal** de la dernière assemblée
2. Présentation des **comptes 2025** de la Municipalité
3. Rapport de **l'organe de révision**
4. Approbation des **comptes 2025** de la Municipalité
5. Approbation du **crédit d'engagement pour la nouvelle école**
6. Approbation du **règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables**
7. Divers

Les messages introductifs sur les comptes 2025 de la Municipalité, sur les approbations du crédit d'engagement pour la nouvelle école et du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation efficace de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables ainsi que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

## Petit Clin d'œil

Petit clin d'œil à notre parc à chiens, un lieu convivial et vivant. Bien plus qu'un simple espace dédié à nos compagnons à quatre pattes, il favorise les rencontres, les échanges et crée de véritables liens entre habitants.

La preuve en image...

